

RÈGLEMENT

Le festival Côté court organise en partenariat avec France 2 « Le Pitch – concours du meilleur projet de film. »

Le prix du concours consiste en un préachat et un accompagnement du projet de film lauréat par France 2.

Le concours est ouvert aux auteurs de projets de courts métrages (entre 1 et 59 minutes) de fictions, docu-fictions ou films d'animation.

Les documentaires et les séries ne sont pas admis.

Il s'agit de projets de films et non de scénarios, ce qui signifie que le scénario ne doit pas être achevé.

Les langues étrangères (dont langues des signes) peuvent être exploitées dans le film (avec sous-titres en français).

[L'inscription au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.](#)

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le candidat doit s'acquitter d'un droit d'inscription de 20 €, ramené à 10 € pour les adhérents à l'association Côté court (adhésion au titre de l'année en cours).

Le candidat doit être majeur.

Il doit avoir réalisé entre un et deux films (dont films autoproduits).

Le projet peut :

- être accompagné par un producteur ;
- être porté par plusieurs co-auteurs.

2. ÉLÉMENTS DU DOSSIER

- une biographie (600 signes max)
- un visuel du projet *
- un synopsis (400 signes max)
- un résumé développé (4000 signes max)
- une séquence dialoguée
- une courte note d'intention (3000 signes max)
- les liens des films déjà réalisés

Le nombre de signes indiqué comprend les espaces.

* Visuel demandé dans le dossier : il peut s'agir d'une image faite lors de repérages, lors de premiers essais de tournage, ou tout simplement d'un visuel que vous associez à votre projet (un lieu, un personnage, etc.). C'est très ouvert.

Le dossier doit être envoyé au plus tard le 15 avril 2019, cachet de la poste faisant foi.

- par mail en un seul document pdf à l'adresse delphine@cotecourt.org,
- ET par courrier à l'adresse :
**Association Côté court
Delphine Verron – Pitch
104 avenue Jean Lolive
93500 Pantin**

3. PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité de présélection assure la lecture et l'étude des dossiers de candidatures reçus. Ce comité est composé de professionnels (programmeurs, producteurs, directeurs de festivals ou d'établissements, réalisateurs, etc.)

Les dossiers présélectionnés sont ensuite étudiés par Jacky Evrard, Délégué général et directeur artistique de Côté court.

15 dossiers sont transmis à France 2, à la Direction de programmation de courts métrages, qui assure la sélection finale et retient 7 candidats.

Les 7 candidats viennent pitcher leur projet, au cours du festival Côté court, face à un jury composé de trois personnes. Ils disposent de dix minutes de présentation chacun.

4. CALENDRIER 2019

1^{er} mars : ouverture des candidatures

15 avril : clôture des candidatures

Du 15 avril au 17 mai : étude des candidatures

20 mai : annonce des projets sélectionnés pour participer au Pitch

13 juin : participation au pitch

15 juin : soirée de remise des prix